

## PROJET DROIT DES AFFAIRES DANS L'ESPACE OHADA

### Concours International et Interdisciplinaire de Durabilité (CID) 1<sup>re</sup> édition

Université de Bordeaux - Fondation pour le Droit Africain

1<sup>ère</sup> édition : « Le droit OHADA au défi de la durabilité »

### Règlement officiel du concours

\*\*\*

#### Article 1 : Présentation du concours

L'Université de Bordeaux compte aujourd'hui parmi les plus influentes universités de recherche multidisciplinaire en France. Elle connaît une trajectoire et une dynamique d'évolution résolument tournées vers un modèle d'université innovante.

**Le Concours International et Interdisciplinaire de Durabilité (CID)** imaginé par Monsieur le Professeur Eustache Da Allada (enseignant-chercheur à l'Université de Bordeaux, IRDAP), coorganisé avec la Fondation pour le Droit Africain, et soutenu par le Consortium Euro-Africain pour l'Innovation Durable et la Recherche en Afrique, s'intègre pleinement dans la stratégie de recherche de l'Université de Bordeaux dans la poursuite des objectifs de développement durable qu'elle s'est fixée à l'horizon 2030.

Ce concours s'inscrit dans le cadre des activités d'un projet de recherche ambitieux de l'Université de Bordeaux intitulé "Droit des affaires dans l'espace OHADA", et porté par l'Institut de Recherche en Droit des Affaires et du Patrimoine.

La première édition coorganisée avec la Fondation pour le Droit Africain, est une activité intégrée à l'Université d'Été Bordeaux – Afrique sur les transformations contemporaines du

droit des affaires qui se tiendra du **11 au 13 septembre 2025** à l'**Université d'Abomey-Calavi (UAC) à Cotonou (Bénin)**.

Le présent règlement définit les conditions de participation, les modalités d'organisation et d'évaluation de la première édition du concours.

## **Article 2 : Objectifs du concours**

**Ce concours a pour objectifs principaux de :**

- Favoriser l'émergence d'un droit des affaires durable en Afrique dans un espace de production et de mise en œuvre du droit, en prenant en compte, à cette fin, les aspects systémiques et multidimensionnels des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les sociétés africaines, afin de proposer des évolutions normatives aux décideurs publics.
- Stimuler la réflexion critique et prospective sur les grands défis scientifiques et sociétaux du XXI<sup>e</sup> siècle à l'heure de la durabilité, en abordant la tension entre l'attractivité économique et les impératifs environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- Promouvoir des idées novatrices et des solutions concrètes en matière de gouvernance d'entreprise durable, de financement responsable, de conformité et de pratiques commerciales éthiques en Afrique.
- Favoriser l'émergence d'une nouvelle génération de juristes et chercheurs formés à « faire la différence », et capables d'intégrer les enjeux de durabilité dans leurs travaux et activités pour un développement africain résilient.
- Créer un espace de dialogue intergénérationnel et pluridisciplinaire stimulant entre jeunes chercheurs, praticiens du droit, universitaires et décideurs du continent africain et au-delà.

## **Article 3 : Thème de la première édition**

Le thème de la première édition du CID est intitulé : « **Le droit OHADA au défi de la durabilité** ».

## **Article 4 : Calendrier prévisionnel du concours**

**Le Concours International et Interdisciplinaire de Durabilité (CID)** se déroulera selon le calendrier prévisionnel suivant :

- **Du 28 juillet au 19 août 2025 (23h59, heure de Cotonou) :** lancement et enregistrement des inscriptions.

- **Du 28 juillet au 19 août 2025 (23h59, heure de Cotonou) :** soumission de deux preuves obligatoires :

Soumission d'une vidéo (via We transfer) : c'est le moment de concrétiser vos idées. Soumettre une capsule vidéo de 5 minutes maximum (300 secondes). La captation est libre (caméra, téléphone, appareil photo) et,

Une note écrite de deux (02) pages maximum (hors page de garde, table des matières, annexes et bibliographie) synthétisant les idées principales développées dans la vidéo.

- **Du 20 au 24 août 2025 :** correction et sélection des candidatures.
- **25 août 2025 :** résultats de la présélection et annonce nominative des dix (10) finalistes.
- **1<sup>er</sup> et 2 septembre 2025 :** préparation et immersion des candidats (ateliers d'écriture).

Les 10 finalistes retenus participeront (en présentiel ou en distanciel) à des ateliers d'écriture les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2025. Cette immersion collective offrira aux finalistes un accompagnement personnalisé et des conseils méthodologiques afin de peaufiner leur mémoire.

- **Du 26 au 05 septembre 2025 :** soumission d'un mémoire (note écrite initiale approfondie) d'une longueur comprise entre 05 et 10 pages maximum (hors page de garde, table des matières, annexes et bibliographie). Ce mémoire, rédigé en français, devra être déposé au plus tard le 5 septembre 2025 à 23h59 (heure de Cotonou).
- **12 septembre 2025 :** atelier de communication orale. Les 10 finalistes retenus participeront en présentiel à un atelier de communication orale. Cette immersion collective offrira aux finalistes un accompagnement personnalisé et des conseils afin de peaufiner leur présentation orale pour la finale.
- **13 septembre 2025 :** phase finale du concours. La phase finale aura lieu en présentiel à Cotonou le 13 septembre 2025, lors de la cérémonie de clôture de l'Université d'Été Bordeaux-Afrique, devant un jury prestigieux.

## **Article 5 : Conditions de participation**

**Le concours est ouvert à toutes les disciplines** (droit, économie, gestion etc. ) quel que soit l'établissement de rattachement (université publique ou école professionnelle), et l'interdisciplinarité est encouragée.

L'inscription, la soumission des candidatures et la participation sont gratuites.

**Les candidats doivent être :**

- Étudiant(e)s inscrit(e)s en troisième année ou en Master (1 ou 2) au cours de l'année universitaire 2024 - 2025 ou 2025 - 2026. Une preuve d'inscription pourra être exigée.
- S'exprimer à l'oral en Français.

**Les participants doivent soumettre, lors de la phase de présélection, deux preuves obligatoires, rédigées et présentées en français :**

- **Une capsule vidéo de 5 minutes maximum (300 secondes).** La captation est libre (caméra, téléphone, appareil photo). Les candidats doivent exposer de manière claire et concise leur réflexion sur le thème du concours.

Le ou la candidat.e réalise et envoie la capsule vidéo par We transfer, au plus tard le 19 août 2025 à 23h59 (heure de Cotonou), conjointement et obligatoirement aux adresses mail suivantes : [alison.langrand@u-bordeaux.fr](mailto:alison.langrand@u-bordeaux.fr), [fondation.droitafricain@gmail.com](mailto:fondation.droitafricain@gmail.com), [ama.johnson@cea-dura.fr](mailto:ama.johnson@cea-dura.fr). En cas de difficultés matérielles ou techniques, les candidats sont priés de contacter les organisateurs.

- **Une note écrite de deux (02) pages maximum** (hors page de garde, table des matières, annexes et bibliographie) synthétisant les idées principales développées dans la vidéo. La note devra être au format Word et PDF, en police Times New Roman, taille 12, interligne 1.5.

## **Article 6 : Modalités d'inscription et de soumission des candidatures**

Les inscriptions sont ouvertes du 28 juillet au 19 août 2025 à 23h59 (heure de Cotonou).

La participation est validée uniquement par l'envoi simultané et complet des éléments suivants :

- Le formulaire d'inscription (dûment rempli, daté et signé) ;
- Une capsule vidéo (via We transfer) ;
- Une note écrite (fichier PDF).

## **Article 7 : Acceptation des conditions et droits de diffusion**

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement officiel. Les participants acceptent expressément que leur image (capsule vidéo, photos prises lors de l'événement) ainsi que leurs productions intellectuelles (notes écrites, capsules vidéos, mémoires finaux, interventions orales) puissent être utilisées par les organisateurs à des fins non commerciales de communication, de valorisation scientifique, de publication pédagogique ou de promotion de l'Université d'Été et du concours.

À titre de valorisation scientifique, les lauréats du concours acceptent que leurs travaux puissent être, sans modification, publiés dans une revue open access afin d'être consultés à titre de modèle par les participants des années suivantes.

Les droits d'auteur sur les œuvres demeurent la propriété des auteurs.

## Article 8 : Sélection et déroulement du concours

Le concours se déroule en deux phases principales distinctes :

### ➤ Phase 1 - Présélection :

- **L'évaluation des candidatures (capsule vidéo et note écrite)** se fera par un comité de présélection mis en place souverainement par le comité d'organisation. Ce comité veillera à une évaluation impartiale et rigoureuse des candidatures.
- **La publication des résultats de la présélection et l'annonce nominative des dix (10) candidatures retenues pour la phase finale auront lieu le 25 août 2025.** Les finalistes recevront une notification individuelle et les résultats seront communiqués sur les différents canaux de présentation du concours.

### ➤ Phase 2 - Finale :

- Les dix (10) finalistes sélectionnés devront approfondir leur note écrite initiale en un mémoire complet d'une longueur comprise entre 05 et 10 pages maximum (hors page de garde, table des matières, annexes et bibliographie). Ce mémoire, rédigé en français, devra être envoyé au plus tard le **5 septembre 2025 à 23h59 (heure de Cotonou)**, conjointement et obligatoirement aux adresses mail suivantes : [alison.langrand@u-bordeaux.fr](mailto:alison.langrand@u-bordeaux.fr), [fondation.droitafricain@gmail.com](mailto:fondation.droitafricain@gmail.com), [ama.johnson@cea-dura.fr](mailto:ama.johnson@cea-dura.fr).
- Les finalistes participeront à des ateliers d'écritures (en présentiel ou en distanciel) les 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2025 et à un atelier de communication orale le 12 septembre 2025. Cette immersion collective offrira aux finalistes un accompagnement personnalisé et des conseils méthodologiques afin de peaufiner leur mémoire et leur présentation orale pour la finale.
- **La finale du concours aura lieu en présentiel à Cotonou le 13 septembre 2025, lors de la cérémonie de clôture de l'Université d'Été Bordeaux-Afrique, devant un jury prestigieux.**

## Article 9 : Critères d'évaluation

Les travaux soumis par les candidats (capsule vidéo, note écrite, mémoire final et présentation orale) seront évalués selon les critères suivants, appliqués à chaque phase :

- **Originalité et pertinence des propositions** : Caractère innovant de la démarche, des solutions envisagées, adéquation avec le thème du concours et les réalités socio-économiques et juridiques africaines.
- **Rigueur juridique et qualité scientifique** : Cohérence de l'argumentation, justesse des références, profondeur de l'analyse et maîtrise des concepts juridiques et thématiques.

- **Qualité pédagogique et de communication** : Clarté, concision, éloquence et capacité à structurer et à communiquer des idées complexes de manière accessible et engageante, tant à l'écrit qu'à l'oral et en vidéo.
- **Applicabilité des solutions** : Faisabilité et potentiel d'impact concret et positif des propositions sur le terrain, notamment en termes d'évolution normative ou de propositions aux décideurs publics.

### **Article 10 : Critère de notation (phase de présélection)**

**Les critères de notation de la phase de présélection sont les suivants :**

- **Note écrite** : 20 points ; **Capsule vidéo** : 80 points.

Le total est donc noté sur 100 points. Les 10 meilleurs candidats ou candidates seront qualifiés pour la phase finale.

### **Article 11 : Critère de notation (phase de la finale)**

**Pour la finale, chaque finaliste disposera de :**

- 5 minutes pour sa présentation orale et,
- 10 minutes d'échange avec le jury pour répondre aux questions du jury.

**Le jury évalue les performances selon les critères suivants :**

- Note écrite (issue du mémoire écrit soumis pour la phase finale) : 50 points.
- Présentation orale finale : 50 points.

Le jury des notes écrites est distinct de celui de la présentation orale qui aura lieu le 13 septembre 2025.

### **Article 12 : Modalités de prise en charge des finalistes**

Les finalistes internationaux et les finalistes nationaux résidant hors de Cotonou (Bénin) bénéficieront d'une prise en charge totale de leur hébergement et restauration pour la durée de l'Université d'été, permettant à des talents du monde entier de concourir.

Les organisateurs assisteront également les finalistes internationaux dans les démarches d'obtention de visa si nécessaire.

### **Article 13 : Récompenses des lauréats**

Les lauréats de la compétition recevront les prix suivants, décernés par ordre de mérite, lors de la cérémonie de clôture de l'Université d'Été Bordeaux-Afrique :

- **1<sup>er</sup> Prix :**
  - Un trophée de la compétition.
  - Un séjour de stage professionnel, entièrement financé, dans un cabinet d'avocats international à Bordeaux (France) dont l'identité sera communiquée lors de la phase finale. La prise en charge intégrale inclut les frais de visa, le billet d'avion aller-retour, l'hébergement et les frais de séjour pour la durée déterminée du stage à Bordeaux.
  - Des codes et ouvrages juridiques spécialisés.
  
- **2<sup>ème</sup> Prix :**
  - Un trophée de la compétition.
  - Une bourse de recherche d'une valeur de 250 000 FCFA.
  - Des codes et ouvrages juridiques spécialisés.
  
- **3<sup>ème</sup> Prix :**
  - Un trophée de la compétition.
  - Une bourse de recherche d'une valeur de 150 000 FCFA.
  - Des codes et ouvrages juridiques spécialisés.
  
- **Prix spécial « Meilleur Projet Durable »**

Un prix spécial pourra être attribué à un candidat dont la proposition de mémoire présente un potentiel exceptionnel de mise en œuvre concrète ou d'innovation pratique en matière de durabilité. Ce prix spécial est composé de :

- Une subvention d'une valeur de 100 000 FCFA.
- Des codes et ouvrages juridiques spécialisés.

#### **Article 14 : Organisation et responsabilités**

Le concours est coorganisé par l'Université de Bordeaux et la Fondation pour le Droit Africain (FDA), et est soutenu par le Consortium euro-africain pour l'innovation durable et la recherche en Afrique. Le jury est composé de personnalités éminentes du monde universitaire et professionnel, dont la liste finale sera annoncée. Ses décisions garantissant l'équité, l'intégrité du processus et le mérite des candidats, sont souveraines et sans appel,

#### **Article 15 : Garanties des participants**

Chaque candidat garantit la stricte originalité de la présentation qu'il réalise et s'engage à respecter les principes d'honnêteté intellectuelle et d'intégrité académique. Les présentations orales et visuelles ne doivent pas être constitutives de contenu à caractère raciste, diffamatoire, injurieux ou calomnieux à l'égard de tiers (personnes physiques ou morales) et ne doivent pas constituer une violation d'un droit de propriété intellectuelle.

Tout acte de plagiat, de fraude ou de non-respect des règles éthiques entraînera la disqualification immédiate du candidat, sans possibilité de recours.

Chaque candidat autorise l'Université de Bordeaux et la Fondation pour le Droit Africain à soumettre la vidéo à l'appréciation des membres du jury.

### **Article 16 : Garanties des organisateurs**

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de préjudice de quelque nature que ce soit survenu à l'occasion de la participation au concours ; de non-réception des présentations transmises par voie électronique ; d'utilisation frauduleuse des textes remis par leurs auteurs ou de plagiat.

### **Article 17 : Contact et communication**

Pour toute question relative au présent règlement ou aux modalités de candidature, les participants sont invités à contacter les organisateurs, conjointement aux adresses mail suivantes : [alison.langrand@u-bordeaux.fr](mailto:alison.langrand@u-bordeaux.fr), [fondation.droitafricain@gmail.com](mailto:fondation.droitafricain@gmail.com), [ama.johnson@cea-dura.fr](mailto:ama.johnson@cea-dura.fr).

### **Article 18 : Dispositions finales**

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler, de reporter ou de modifier les modalités du concours pour des raisons indépendantes de leur volonté, telles que des contraintes techniques, logistiques ou sanitaires majeures, sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque dédommagement.

Toute situation non prévue par le présent règlement sera tranchée souverainement par le comité d'organisation, dans le respect des principes d'équité et de transparence.

La participation au concours implique l'acceptation et le respect du présent règlement. Le comité d'organisation est habilité à prononcer l'exclusion de tout candidat qui ne respecterait pas le présent règlement. Cette exclusion pourra se faire à tout moment et sans préavis.